

M<sup>r</sup> GIROUET Frédéric  
Pairre de St Just Valmont  
Pairre de St Just n<sup>o</sup>, pl. Deguillaume.

le 30 mai 2022,

M<sup>r</sup> le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création de la zone d'activité de Bramand, je souhaite apporter mon total soutien à ce projet qui n'est pas récent. Celui-ci trouve son origine dans l'acquisition des premières parcelles en 2004, ensuite une étude de valorisation du Bois de Bramand a été conduite sur le mandat 2008 - 2014, celle-ci évoquait déjà la possibilité de créer une zone d'activité dans ce secteur. Une phase plus opérationnelle a été amorcée en 2014, les articles de presse, le Bulletin communal, les délibérations notamment sur le budget annexé à cette opération, les séances publiques du conseil communal, ont constitué de multiples occasions pour aborder ce sujet. Apparemment les opposants à ce projet utilisent une stratégie bien rodée mais épuisée du projet qui n'a pas été concerté, débattu, travaillé, etc.....

Dans la genèse du projet, la commune de St Just Valmartin a été particulièrement vigilante sur les éventuelles nuisances générées par cette zone, car celle-ci sera située à 2 pas de St Just mais sur le territoire de St Didier en Velay. La fiscalité foncière sera donc perçue intégralement par cette commune, ce traitement des eaux usées sera effectué par la station de St Just Valmartin. Au regard de ces éléments, ce projet symbolise l'intérêt communautaire, de plus les retombées économiques indirectes sont palpables sur l'ensemble de nos communes. L'artisanat, le commerce, le marché de l'immobilier, nos écoles, nos associations.....

Seront positivement impactées par ce projet.

Notre commune a été exigeante sur le soin apporté par l'intégration paysagère de cette zone. St Just Valmartin a été également très attentive sur le sort de la zone humide car elle s'est engagée concrètement avec la communauté de communes Loire. S'inscrit dans un travail ambitieux de restauration de la continuité écologique du Sombard et de la protection de la zone humide adjacente. Je pourrais énoncer de multiples arguments comme la reindustrialisation de notre pays, si urgente aujourd'hui,

sur l'importation de produits fabriqués de manière  
scandaleuse sur le plan social et dévastatrice sur le plan  
environnemental, sur l'impérieuse nécessité d'améliorer  
le tissu économique par nos entreprises locales.....

Par ailleurs, ce projet a été l'objet d'un consensus  
politique fort au sein de la CCES car les décisions n'  
ont jamais été remises en cause. L'intérêt général  
a toujours guidé les élus locaux qui se sont succédés  
et qui ont travaillé dans leur diversité, avec leurs  
convictions sur ce projet.

Je vous prie de croire, M. le commissaire-enquêteur,  
en mes salutations distinguées.

F. GIRODET

Maire de St Just Valmont

